

# ASSOCIATION LEONARD DE VINCI

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

Établissement Libre d'Enseignement Supérieur

Pôle Universitaire Léonard de Vinci

12, Avenue Léonard de Vinci

92400 Courbevoie

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 août 2023

RSM PARIS  
26, rue Cambacérés  
75008 PARIS

S.A.S. au capital de 12 190 600 €  
792 111 783 RCS PARIS

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la  
Compagnie Régionale de Paris

Deloitte & Associés  
6, place de la Pyramide  
92908 PARIS-LA DEFENSE Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €  
572 028 041 RCS NANTERRE

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la  
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

# ASSOCIATION LEONARD DE VINCI

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

Établissement Libre d'Enseignement Supérieur

Pôle Universitaire Léonard de Vinci

12, Avenue Léonard de Vinci

92400 Courbevoie

---

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2023

---

À l'assemblée générale de l'association LEONARD DE VINCI

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LEONARD DE VINCI relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l’audit afin de définir des procédures d’audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l’application par la direction de la convention comptable de continuité d’exploitation et, selon les éléments collectés, l’existence ou non d’une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l’association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s’appuie sur les éléments collectés jusqu’à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d’exploitation. S’il conclut à l’existence d’une incertitude significative, il attire l’attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d’ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Paris-La Défense, le 12 janvier 2024

Les commissaires aux comptes

RSM PARIS

A blue shield icon with a white checkmark is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink that reads "Djamel ZAHRI".

Djamel ZAHRI

Deloitte & Associés

A blue shield icon with a white checkmark is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink that reads "Philippe CORIAT".

Philippe CORIAT

**1.1 - BILAN ACTIF**

ACTIF	Exercice 31-08-2023 (selon ANC 2018-06)			Exercice 31-08-2022 (selon ANC 2018-06)
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, logiciels	69 480	58 078	11 402	9 066
Immobilisations incorporelles en cours	17 824		17 824	4 956
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 229 481	627 370	602 111	269 147
Autres immobilisations corporelles	5 816 722	4 078 477	1 738 244	1 822 720
Immobilisations corporelles en cours	4 917 220		4 917 220	51 185
<b>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</b>				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et Créances rattachées	142 000		142 000	142 000
Autres titres immobilisés	15 569 873	528 607	15 041 266	15 333 986
Prêts				
Autres	35 807 060		35 807 060	5 681 047
<b>Total I</b>	<b>63 569 659</b>	<b>5 292 533</b>	<b>58 277 127</b>	<b>23 314 106</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	9 920 220	238 580	9 681 639	7 744 372
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	621 116		621 116	156 804
Valeurs mobilières de placement	1 251 657	691 639	560 018	604 255
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	47 424 166		47 424 166	69 129 203
Charges constatées d'avance	3 672 804		3 672 804	1 185 511
<b>Total II</b>	<b>62 889 961</b>	<b>930 219</b>	<b>61 959 742</b>	<b>78 820 145</b>
Frais d'émission des emprunts (III)	757 836,14		757 836,14	0,00
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>127 217 457</b>	<b>6 222 752</b>	<b>120 994 705</b>	<b>102 134 251</b>

**1.2 - BILAN PASSIF**

PASSIF	Exercice 31-08-2023 (ANC 2018-06)	Exercice 31-08-2022 (ANC 2018-06)
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Report à nouveau	12 745 894	11 912 350
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	51 000 000	38 000 000
Autres	1 123 595	1 123 595
Excédent ou déficit de l'exercice	12 409 764	13 833 544
<b>Situation nette (sous total)</b>	<b>77 279 254</b>	<b>64 869 490</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>Total I</b>	<b>77 279 254</b>	<b>64 869 490</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
<b>Total II</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	381 728	175 829
Provisions pour charges	911 663	880 708
<b>Total III</b>	<b>1 293 391</b>	<b>1 056 537</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	278	774
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	22 942 517	18 414 769
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	5 188 004	5 279 787,20
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	14 274 541	12 402 659
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	16 720	110 235
<b>Total IV</b>	<b>42 422 061</b>	<b>36 208 224</b>
Ecart de conversion Passif (V)		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>120 994 705</b>	<b>102 134 251</b>

**2.1 - COMPTE DE RESULTAT GLOBAL TOUTES ACTIVITES**

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31-08-2023 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31-08-2022 (selon ANC 2018-06)
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	416	416
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	64 413 562	56 487 973
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 705 978	2 980 249
Vrsmts des fondateurs ou consom. de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	24 000	15 000
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	124 578	81 776
Contributions financières reçues		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 170 839	1 307 403
<b>Total I</b>	<b>67 439 373</b>	<b>60 872 817</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	21 173 696	17 438 955
Aides financières	255 156	173 870,40
Impôts, taxes et versements assimilés	467 069	330 060
Salaires et traitements	19 534 071	16 942 608
Charges sociales	10 022 787	8 809 451
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 321 682	991 197
Dotations aux provisions	399 294	0
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	2 322 283	2 126 718
<b>Total II</b>	<b>55 496 038</b>	<b>46 812 860</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)</b>	<b>11 943 334</b>	<b>14 059 957</b>

**2.1 - COMPTE DE RESULTAT GLOBAL TOUTES ACTIVITES (suite)**

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31-08-2023 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31-08-2022 (selon ANC 2018-06)
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation	449 790	0
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	191 791	192 307
Autres intérêts et produits assimilés	484 017	25 243
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	28 865	0
Différences positives de change	14 660	1 326
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
<b>Total III</b>	<b>1 169 123</b>	<b>218 876</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	332 189	419 801
Intérêts et charges assimilées		0
Différences négatives de change	2 331	8 242
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	4 794	3 864
<b>Total IV</b>	<b>339 314</b>	<b>431 907</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>829 809</b>	<b>-213 031</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>12 773 143</b>	<b>13 846 926</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	4 200	11 437
Sur opérations en capital	0	23 147,07
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>Total V</b>	<b>4 200</b>	<b>34 584</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	239 116	150
Sur opérations en capital	98 541	23 219
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total VI</b>	<b>337 657</b>	<b>23 369</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>-333 457</b>	<b>11 215</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	29 922	24 597
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>68 612 695</b>	<b>61 126 278</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>56 202 931</b>	<b>47 292 733</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>12 409 764</b>	<b>13 833 544</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**2.2 - COMPTE DE RESULTAT SECTEUR NON LUCRATIF**

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31-08-2023 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31-08-2022 (selon ANC 2018-06)
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	416	416
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	62 394 326	54 955 404
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 705 978	2 980 249
Vrsmts des fondateurs ou consom. de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	24 000	15 000,00
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	124 578	81 776
Contributions financières reçues		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	395 870	276 654
<b>Total I</b>	<b>64 645 168</b>	<b>58 309 499</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	19 970 767	16 229 534
Aides financières	238 051	166 699
Impôts, taxes et versements assimilés	438 087	305 164
Salaires et traitements	18 621 349	16 130 458
Charges sociales	9 601 038	8 453 429
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 284 924	972 809
Dotations aux provisions	399 294	0
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	2 216 407	2 075 328
<b>Total II</b>	<b>52 769 916</b>	<b>44 333 421</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)</b>	<b>11 875 251</b>	<b>13 976 078</b>

**2.2 - COMPTE DE RESULTAT SECTEUR NON LUCRATIF (suite)**

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31-08-2023 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31-08-2022 (selon ANC 2018-06)
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation	0	0
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	191 791	184 807
Autres intérêts et produits assimilés	484 017	25 243
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	28 865	0
Différences positives de change	14 660	1 326
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
<b>Total III</b>	<b>719 333</b>	<b>211 376</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	332 189	419 801
Intérêts et charges assimilées		0
Différences négatives de change	2 331	8 242
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	4 794	3 864
<b>Total IV</b>	<b>339 314</b>	<b>431 907</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>380 019</b>	<b>-220 531</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>12 255 270</b>	<b>13 755 547</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	4 200	11 437
Sur opérations en capital	0	23 147
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>Total V</b>	<b>4 200</b>	<b>34 584</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	239 116	150
Sur opérations en capital	98 541	21 795
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total VI</b>	<b>337 657</b>	<b>21 945</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>-333 457</b>	<b>12 639</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	11 529	5 143
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>65 368 700</b>	<b>58 555 460</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>53 458 416</b>	<b>44 792 417</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>11 910 284</b>	<b>13 763 043</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**2.3 - COMPTE DE RESULTAT SECTEUR LUCRATIF**

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31-08-2023 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31-08-2022 (selon ANC 2018-06)
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	0	0
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	2 019 236	1 532 569
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	0	0
Vrsmts des fondateurs ou consom. de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	0	0
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	0	0
Contributions financières reçues		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	774 969	1 030 748
<b>Total I</b>	<b>2 794 205</b>	<b>2 563 317</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	1 202 928	1 209 421
Aides financières	17 106	7 171
Impôts, taxes et versements assimilés	28 983	24 896
Salaires et traitements	912 722	812 150
Charges sociales	421 749	356 023
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	36 758	18 388
Dotations aux provisions	0	0
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	105 877	51 390
<b>Total II</b>	<b>2 726 122</b>	<b>2 479 439</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)</b>	<b>68 083</b>	<b>83 878</b>

**2.3 - COMPTE DE RESULTAT SECTEUR LUCRATIF (suite)**

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31-08-2023 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31-08-2022 (selon ANC 2018-06)
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation	449 790	0
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	7 500
Autres intérêts et produits assimilés	0	0
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
<b>Total III</b>	<b>449 790</b>	<b>7 500</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées		0
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
<b>Total IV</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>449 790</b>	<b>7 500</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>517 873</b>	<b>91 378</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	0	0
Sur opérations en capital	0	0
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>Total V</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	0	0
Sur opérations en capital	0	1 423
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total VI</b>	<b>0</b>	<b>1 423</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>0</b>	<b>-1 423</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	18 393	19 454
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>3 243 995</b>	<b>2 570 817</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>2 744 515</b>	<b>2 500 317</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>499 480</b>	<b>70 501</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### **3 - ANNEXE AU BILAN**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2023 ont été élaborés et présentés selon les principes comptables applicables en France, conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié relativement au plan comptable général et selon les dispositions du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018, modifié relativement aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et ses règlements modificatifs.

Ceux-ci consolident les activités non lucratives et lucratives de l'exercice.

**Montant total au bilan : ..... 120 994 705€**

Le compte de résultat de l'exercice est présenté sous forme de liste.

**Il dégage un excédent de : ..... 12 409 764€**

L'exercice a une durée de douze mois et recouvre la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023, correspondant à l'année universitaire.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les services financiers de l'Association.

#### **3.1 – Objet social et moyens mis en œuvre**

L'association Léonard De Vinci a pour but :

- De former toute personne ayant en charge ou devant prendre en charge des fonctions d'encadrement ou de recherche, notamment dans les domaines techniques ou scientifiques, de la gestion ou du commerce, de l'environnement, de la culture, de l'ingénierie de projet, du multimédia, dans les secteurs privé ou public, en France ou à l'étranger par l'enseignement, la recherche appliquée ou d'une manière générale toute modalité de transfert de connaissances ou d'expériences, avec le souci d'une formation pluridisciplinaire, incluant notamment les langues et la pratique des sports, et d'un partenariat avec toute organisation privée et publique, notamment à travers l'exercice de missions de longue durée en entreprise ;
- De mettre en place des cours et stages ou de participer à leur ingénierie ou à leur organisation ou, de façon générale, de participer à l'ingénierie d'organismes de formation ;
- De mettre en place des colloques et des séminaires ou de participer à leur ingénierie ou à leur organisation ;
- De soutenir toutes études, recherches ou manifestations qu'elle souhaitera dans le domaine de sa compétence ;
- De favoriser le développement des activités d'enseignement, notamment à travers le recours à du personnel appartenant à la fonction publique par mise à disposition, détachement ou mise en disponibilité, la création, la publication et la mise à disposition de travaux de recherche et de connaissances au moyen de tout support (livres, audiovisuel, CD Rom, sites internet ...) et grâce au développement d'un centre documentaire ;
- De développer tout système informatique lié à la pédagogie ou à une activité de recherche ;
- De participer à toutes créations de structures de formation, et à toutes actions pouvant se rattacher directement ou indirectement à ces buts et destinées à en permettre la réalisation ;
- D'acquérir, prendre à bail, gérer tous actifs immobiliers ou mobiliers nécessaires à la réalisation de ses missions ;

- De mener des actions en formation et d'éducation alternées et dispenser des enseignements pendant le temps de travail à distance ou en présentiel et plus généralement d'accomplir toute activité de formation en apprentissage.

### **3.2 - Faits caractéristiques**

Le 24 septembre 2022, l'Association Léonard de Vinci a subi une cyber-attaque à travers l'exfiltration d'un nombre significatif de données présentes dans son ERP. S'en est suivie l'interruption immédiate des systèmes d'informations métiers qui ont été remis en service très progressivement au fur et à mesure des audits, contrôles et processus de sécurisation mises en œuvre des modules composant l'ERP. La remédiation de l'ensemble des fonctionnalités de l'ERP a été mise en place et programmée sur plusieurs mois afin de s'assurer de l'intégrité du système d'information avec l'aide de prestataires externes spécialisées. Des actions d'information auprès des personnes et organismes concernés ont été réalisées et une campagne de sensibilisation et de formation a été déployée auprès des personnels et des étudiants progressivement. Le renforcement des initiatives de sécurisation se poursuivent pour limiter les risques à venir de ce type d'attaque.

Les discussions entre L'ALDV et le Conseil Départemental des Hauts de Seine, propriétaire du site actuel qu'occupe l'ALDV concernant les conditions de départ de l'ALDV en 2026 ont abouti à un accord signé par les deux parties en septembre 2022 dont les modalités ont été intégrées dans les comptes annuels de l'ALDV. Sur la demande du Conseil Départemental, cet accord doit cependant être homologué par le tribunal administratif. L'homologation par voie judiciaire a été rejetée en première instance en décembre 2022. Elle fait l'objet d'un pourvoi en appel en cours demandée par les deux parties. Le montant des provisions cumulées enregistrées dans le bilan de l'ALDV s'élève à 19 087K€ correspondant aux charges de mise à disposition des espaces occupés par l'ALDV pour les années 2017/2018 à 2022/2023.

### **3.3 - Règles et méthodes comptables**

À compter des exercices ouverts le 1er janvier 2020, les personnes morales de droit privé à but non lucratif tenues d'établir des comptes annuels, notamment les associations, fondations et fonds de dotation, doivent appliquer le règlement ANC n° 2018-06 qui succède au règlement CRC n°1999-01.

Le bilan et le compte de résultat au 31/08/2022 et au 31/08/2023 respectent les dispositions du nouveau règlement.

#### **1. Principes**

Les conventions générales ont été appliquées, conformément aux hypothèses de base :

- Coût historique,
- Indépendance des exercices,
- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

#### **2. Sectorisation**

Au titre de l'arrêté comptable 2022-2023, les comptes ont fait l'objet d'une sectorisation conformément aux principes fiscaux qui s'appliquent aux associations de la loi 1901.

Les éléments structurant de la méthode utilisée sont basés sur :

- Les données comptables issues de la comptabilité analytique ;
- L'utilisation de clés de répartition des charges communes déterminées au cours de l'exercice.

### 3. Comptabilisation des ressources

Les droits de scolarité comptabilisés respectent le calendrier universitaire, les acomptes relatifs aux inscriptions de la rentrée suivante sont inscrits au bilan sur la ligne « autres dettes ».

Aucune subvention du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) n'a été reçue pour l'année civile 2022 et 2023.

### 4. Immobilisations incorporelles et corporelles, calcul des amortissements et des provisions

Les logiciels informatiques sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de 1 an.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Les amortissements ont été calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée de vie probable des biens et de leur utilisation et affectés aux secteurs d'activités en fonction d'une répartition prédéfinie.

- Matériel et outillage : 3 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 10 ans
- Mobilier de bureau : 3 à 10 ans

Les dépenses et charges de l'exercice ont été normalement provisionnées pour l'arrêté des comptes.

### 5. Titres de participation

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur d'usage est inférieure au coût d'acquisition.

### 6. Autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'achat déduction faite des commissions de souscriptions, hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur de retrait est inférieure au coût d'acquisition.

### 7. Frais d'émission d'emprunts

L'association a pris l'option de comptabiliser les frais d'émission d'emprunts en charges à répartir. Au cours de l'exercice, un montant de 788 K€ correspondant aux honoraires de mise en place du contrat de crédit-bail immobilier signé le 31/01/2023, a été comptabilisé en charges à répartir et est amorti sur la durée du financement.

### **3.4 - Compléments d'informations relatifs au bilan et aux comptes de résultats**

#### **1. Etat de l'actif immobilisé**

(€)

<b>LIBELLE</b>	<b>DEBUT EXERCICE</b>	<b>ACQUISITIONS</b>	<b>DIMINUTIONS</b>	<b>FIN EXERCICE</b>
<b><i>Immobilisations incorporelles</i></b>				
Logiciels	53 310	16 170		69 480
Immobilisations en cours	4 956	17 824	4 956	17 824
<b><i>Immobilisations corporelles</i></b>				
Matériel et outillage	735 004	494 477		1 229 481
Installations, Agencements divers	23 699			23 699
Matériel de bureau, Informatique et Mobilier	4 872 383	931 183	10 544	5 793 022
Immobilisations en cours	51 185	4 866 035		4 917 220
<b><i>Immobilisations financières</i></b>				
Titres (*)	142 000			142 000
Autres titres immobilisés	15 669 873	1 400 000	1 500 000	15 569 873
Intérêts courus non échus	22 594	20 590	22 594	20 590
Dépôts et cautionnements	5 658 453	30 128 017		35 786 470
<b>TOTAL</b>	<b>27 233 457</b>	<b>37 874 297</b>	<b>1 538 094</b>	<b>63 569 660</b>

La ligne Dépôts et cautionnements est constituée essentiellement de la mise sous séquestre de 12 000 000€ et de l'avance preneur de 23 246 718,67€ versées dans le cadre de la vente en l'état de futur achèvement signée le 31 janvier 2023 par l'ALDV portant sur le futur site de l'association.

L'augmentation des immobilisations corporelles en cours est due principalement aux travaux débutés au début de l'année 2023 au campus des Terrasses pour un montant de 4 780 695,95€.

#### **Détail des titres :**

2016/2017 : D.V.I. **141 000 €** 15 %  
 2017/2018 : SCI Avenir Estate **1 000 €** 14,08%

(\*) Titres 142 000€ : solde présenté en N-1 152 K€. Les titres SCI Avenir sont présentés en autres titres.

#### **Filiales et participations :**

(€)	Capital	Réserves et Report à nouveau	Quote-part de capital détenue	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Chiffres d'affaires	Résultat dernier exercice clos	Dividendes reçus
D.V.I.	940 000	3 837 026	15%	141 000	141 000	0	4 580 821	449 790

## 2. Etat des amortissements

(€)

LIBELLE	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Logiciels	44 244	13 834		58 078
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Matériel et outillage	465 857	161 514		627 371
Installations, Agencements divers	8 955	2 370		11 325
Matériel de bureau et Informatique, Mobilier	3 064 408	1 012 337	9 593	4 067 152
<b>TOTAL</b>	<b>3 583 464</b>	<b>1 190 055</b>	<b>9 593</b>	<b>4 763 926</b>

## 3. Etat des provisions, des créances et des dettes

### Provisions inscrites au bilan

(€)

LIBELLE	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES UTILISEES	REPRISES NON UTILISEES	FIN EXERCICE
<b>Provisions pour risques et charges</b>					
Risques et charges	1 056 537	399 294	55 000	107 440	1 293 391
<b>Provisions pour dépréciation</b>					
Immobilisations financières	335 888	221 584	28 865		528 607
Clients douteux		13 900			13 900
Autres clients douteux (étudiants et alternance)	223 562	87 064	73 021	12 925	224 680
Placements Valeurs Mobilières	581 034	110 604			691 638
<b>TOTAL</b>	<b>2 197 021</b>	<b>832 446</b>	<b>156 886</b>	<b>120 365</b>	<b>2 752 216</b>

### Compléments d'informations aux provisions pour risques et charges :

### ▪ Provisions pour risques

Les reprises de provisions s'élèvent à 162 440€ en application des décisions de justice rendues au cours de l'exercice.

Deux nouvelles provisions pour risque ont été constatées : une provision de 356 811€ pour le risque de remboursement de la CVEC reçue en 2023 et une provision de 11 529€ pour un nouveau litige prud'hommal.

### ▪ Provisions pour charges

Le calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite a été effectué par le cabinet Willis Towers Watson. L'ancienneté prise en compte dans le calcul de l'indemnité est l'ancienneté acquise du salarié à la date de départ en retraite.

La variation de la provision pour indemnités de départ à la retraite s'élève, au titre de l'exercice 2022-2023 à une augmentation de 30 955€, ce qui porte la provision incluant les charges sociales à la somme de 911 663€.

Elle concerne le personnel permanent en contrat à durée indéterminée.

Les hypothèses retenues pour le calcul sont les suivantes :

- Application de l'accord collectif d'entreprise relatif au statut collectif du personnel de l'ALDV de 2018
- Type de départ en retraite : A l'initiative du salarié
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de charges patronales : 50%
- Taux d'actualisation : 3,75%
- Taux d'augmentation des salaires : 2,40%
- Table de mortalité : INSEE 2017-2019
- Taux de turnover dégressif en fonction de l'âge et nul à partir de 50 ans.

### ▪ Provisions pour clients douteux

Les nouvelles provisions correspondent à la formation initiale pour un montant de 87 063€, aux créances clients tiers pour un montant de 13 900€. Elles ont été calculées au cas par cas.

Les reprises de provision correspondent à 73 021€ de créances irrécouvrables et à 12 925€ de règlements reçus en 2022-2023.

## Etat détaillé des créances

### ( € ) CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT

LIBELLE	Montant brut	Echéance jusqu'à 1 an	Echéance à plus de 1 an
Acomptes versés	281 883	281 883	
Clients douteux	25 900	25 900	
Autres clients douteux (étudiants et alternance)	243 797	243 797	-
Créances clients	279 036	279 036	-
Créances clients, factures à établir	9 371 486	9 371 486	-
Personnel	9 000	9 000	-
Etat autres collectivités	231 622	231 622	-
Autres créances	98 610	98 610	-
<b>TOTAL</b>	<b>10 541 334</b>	<b>10 541 334</b>	<b>-</b>

## Etat détaillé des dettes

(€)

LIBELLE	Montant brut	A 1 an au plus	A plus de 1 an
<b>DETTES FINANCIERES</b>			-
Dépôts et cautionnements reçus	0	0	-
<b>AUTRES DETTES</b>			-
Avances reçues et usagers créditeurs	13 987 198	13 987 198	-
Intérêts courus non échus	278	278	
Dettes fournisseurs	1 576 112	1 576 112	-
Dettes fournisseurs, factures non parvenues	21 366 406	21 366 406	-
Déb et Créd Inst Léonard de Vinci	286 315	286 315	
Personnels	3 006 346	3 006 346	-
Organismes sociaux & autres collectivités	1 777 150	1 777 150	-
Contributions, impôts et taxes recouvrés pour le compte de l'État	108 071	108 071	
Impôts sur les bénéfices	29 922	29 922	-
Etat taxe sur la valeur ajoutée	266 515	266 515	-
Autres dettes	1 028	1 028	-
<b>TOTAL</b>	<b>42 405 341</b>	<b>42 405 341</b>	-

### Informations complémentaires relatives aux « autres impôts et taxes »

Le secteur non lucratif n'est pas soumis à la taxe sur la valeur ajoutée.

#### 4. Produits d'exploitation constatés d'avance

(€)

Subvention CNRS	3 170
Chaire de recherche DEXTRAIN	7 250
UNIFY Accès Fablab	1 200
HIVE Accès Fablab	300
CCID Accès Fablab	4 800
<b>TOTAL</b>	<b>16 720</b>

#### 5. Charges d'exploitation constatées d'avance

(€)

Fournitures petit équipement	68 970
Entretien, maintenance	163 770
Assurance	145 804
Documentation	127 074
Publicité, relations publiques	149 439
Liaisons informatiques	57 698
Provision frais sur VEFA	2 320 218
Redevances	363 730
Divers	276 100
<b>TOTAL</b>	<b>3 672 804</b>

**6. Charges à payer incluses dans les postes de dettes**

(€)

Fournisseurs, factures non parvenues	21 366 406
Clients avoirs à établir	22 500
Dettes congés payés	1 327 372
Dettes salaires personnel à payer	1 570 720
Dettes notes de frais à payer	5 332
Dettes sociales et charges s/congés payés	1 208 353
Impôts et taxes à payer	823
<b>TOTAL</b>	<b>25 501 506</b>

**8. Produits à recevoir**

(€)

Fournisseurs, avoirs à recevoir	85 096
Clients factures à établir	9 371 486
Autres produits à recevoir	1 759
<b>TOTAL</b>	<b>9 458 341</b>

**9. Variation des fonds propres**

(€)

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	39 123 595	13 000 000			52 123 595
Report à nouveau	11 912 350	833 544			12 745 894
Excédent ou déficit de l'exercice	13 833 544	-13 833 544	12 409 764		12 409 764
Situation nette					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
<b>TOTAL</b>	<b>64 869 489</b>	<b>0</b>	<b>12 409 764</b>		<b>77 279 253</b>

(€)

SUIVI DES RESERVES POUR PROJET	A L'OUVERTURE	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Projets immobiliers	30 000 000	13 000 000		43 000 000
Autres	8 000 000			8 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>38 000 000</b>	<b>13 000 000</b>		<b>51 000 000</b>

## 10. Disponibilités

Le montant des disponibilités s'élève à 47 424K€ au 31/08/2023 et doit être mis en regard des dettes fournisseurs et comptes rattachées d'un montant de 22 943K€ et des autres dettes d'un montant de 14 275K€.

Les dettes fournisseurs incluent une provision pour les charges locatives et redevances liées à la mise à disposition des locaux qu'occupe actuellement l'Association Léonard de Vinci par le Conseil Départemental des Hauts de Seine pour un montant total de 19 087K€ pour les années 2017/2018 à 2022/2023.

Les autres dettes incluent les acomptes versés par les étudiants ou leur référent-payeur relatifs aux frais de scolarité de l'année universitaire 2023/2024, d'un montant de 13 811K€.

Retraités de cette provision pour charges locatives et redevances et des acomptes versés par les étudiants ou leur référent-payeur liés aux frais de scolarité de l'année universitaire 2023/2024, les disponibilités de l'Association Léonard de Vinci s'élèveraient plutôt à 14 526K€ au 31/08/2023.

## 3.5 - Autres informations

### 1. Crédits-bails

€	Matériel audiovisuel	Copieurs	Copieurs Nantes
Valeur d'origine	687 989	66 662	3 654
Redevances payées :			
Cumuls exercices antérieurs	586 861	21 720	0
Exercice	103 549	23 537	1 869
Redevances restant à payer	<b>0</b>	<b>25 354</b>	<b>2 037</b>
A un an au plus	0	23 537	1 953
A plus d'un an et cinq au plus	0	1 818	84
A plus de cinq ans	-	-	

### 2. Engagements financiers

L'Association Léonard de Vinci a signé le 31 janvier 2023 un accord de financement de l'acquisition d'un campus en Etat Futur d'Achèvement situé au 41 Allée le Corbusier à Nanterre sous la forme d'un crédit-bail immobilier. Cet accord prévoit un financement de 80M€ sur douze ans par une syndication de banques constituée de La Banque Postale (LBP, Banque Populaire Caisse d'Epargne (BPCE) et Arkea, filiale du groupe Crédit Mutuel.

Le solde de l'opération d'un montant total estimé 116M€ HT sera apporté par l'Association Léonard de Vinci à travers une avance preneur estimée à 36M€. Cette avance preneur fait l'objet d'un nantissement au profit du crédit bailleur

Le crédit-bailleur consentira mainlevée totale du nantissement du compte espèces de 12M€ après justification d'un accord de règlement définitif d'occupation des locaux du campus du pôle entre l'ALDV et le Conseil Départemental de Hauts de Seine.

Cet accord prévoit une option d'achat en fin d'opération à horizon douze ans d'un montant de 30M€ correspondant à une option d'achat de 66 M€ déduction faite de l'avance preneur.

### 3. Produits de l'exercice par secteur d'activité

#### a) Produits d'exploitation

(€)	Marché géographique : France		
	Activité lucrative	Activité non lucrative	Total
<b>Cotisations</b>	<b>0</b>	<b>416</b>	<b>416</b>
Cotisations membres de l'association	0	416	416
<b>Ventes de prestations de service</b>	<b>2 019 236</b>	<b>62 394 326</b>	<b>64 413 562</b>
Produits de scolarité	0	61 992 401	61 992 401
Recherche	153 888	21 168	175 056
Convention prestations de services informatiques	61 534	0	61 534
Convention prestations de services pédagogiques	540 457	0	540 457
Convention prestations de services supports	1 070 991	0	1 070 991
Autres prestations	192 367	380 756	573 123
<b>Produits de tiers financeurs</b>	<b>0</b>	<b>1 729 978</b>	<b>1 729 978</b>
Taxe d'apprentissage		500 014	500 014
Convention de subvention (recherche)		307 293	307 293
Autres subventions (CVEC, Erasmus, ...)		898 671	898 671
Contributions financières		24 000	24 000
<b>Autres produits</b>	<b>0</b>	<b>124 578</b>	<b>124 578</b>
Autres produits divers de gestion courante	0	124 578	124 578
<b>Reprises sur amort, dépréciation, prov et transferts de charges</b>	<b>774 969</b>	<b>395 870</b>	<b>1 170 839</b>
Reprises sur provisions pour risques & charges	0	162 440	162 440
Reprises sur provisions pour dépréciation des comptes clients	0	85 946	85 946
Transferts de charges	774 969	147 484	922 453
<b>TOTAL</b>	<b>2 794 205</b>	<b>64 645 168</b>	<b>67 439 373</b>

Le compte transferts de charges comprend la facturation des dépenses engagées pour le compte de l'ILV pour 775 K€, la prise en charge de formation salariés par AKTO pour 52 K€ et la facturation des dépenses engagées pour le concours Avenir et Sésame pour 87 K€.

Pour donner suite à la réforme de la taxe d'apprentissage, l'article 614-1 du règlement ANC précise que les établissements de droit privé comptabilisent les montants reçus au titre du solde de la taxe d'apprentissage, par l'intermédiaire de la Caisse de dépôts et consignations, en produits lors de leur encaissement effectif.

#### **b) Produits financiers**

<b>Produits financiers secteur non lucratif</b>	<b>719 333 €</b>
Revenus des titres .....	191 791 €
Plus-values réalisées sur les fonds communs de placement .....	0 €
Intérêts sur comptes rémunérés.....	467 390 €
Intérêts réalisés sur obligations.....	16 570 €
Autres produits financiers.....	14 716 €
Reprises sur provisions .....	28 865 €

#### **Produits financiers secteur lucratif**

Les produits financiers correspondent aux dividendes des titres DVI pour un montant de 449 790 €.

<b>c) <u>Produits exceptionnels secteur non lucratif</u></b>	<b>4 200 €</b>
Produits sur exercices antérieurs .....	1 800 €
Autres produits exceptionnels .....	2 400 €
Produit de cession Immobilisations corporelles .....	0 €

#### **4. Plus-values latentes sur produits financiers**

Aucune plus-value latente sur produits financiers relatifs aux OPCVM n'est constatée au 31 août 2023.

#### **5. Charges de l'exercice**

##### **a) Autres charges**

La ligne « autres charges » comprend des redevances pour licences pour 624 K€ et la quote-part de résultat sur opérations faites en commun de 1 308 K€, refacturation de l'ILV à l'ALDV dans le cadre du programme partagé par l'Association Léonard de Vinci et l'Institut Léonard de Vinci intitulé « Digital Marketing & Data Analytics ».

<b>b) <u>Charges exceptionnelles</u></b>	<b>337 657 €</b>
Charges sur exercices antérieurs.....	0 €
Autres charges exceptionnelles.....	239 116 €
Valeur nette comptable des immobilisations cédées .....	98 541 €

**6. Rémunération des administrateurs** (application de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 sur le volontariat associatif et l'engagement associatif)

Administrateur	Montant Brut 2022-2023
Président	106 167€
1 <sup>er</sup> Vice-président	106 167€
2 <sup>ème</sup> Vice-président	16 750€
Trésorier	8 917€

L'Association ne compte pas d'autre cadre dirigeant ayant un rôle de représentation et d'administration.

**7. Valorisation du bénévolat**

Seuls les membres du conseil d'administration sont bénévoles au titre de leur fonction d'administrateur. Le bénévolat n'est donc pas valorisé dans les comptes.

**8. Ventilation par catégorie de l'effectif moyen salarié employé pendant l'exercice (hors vacataires) :**

Catégorie	Effectif moyen
- Employés	18
- Agents de maîtrise	80
- Cadres	240
	<b>338</b>

**9. Honoraires des Commissaires aux Comptes**

Les honoraires des commissaires aux comptes, pour l'exercice clos au 31 août 2023, s'élèvent à 52 200€ TTC afférents à la certification des comptes.

**10. Evénements postérieurs à la clôture des comptes**

NEANT